



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CURNON**

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 18h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : 18 septembre 2026

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	12
Nombre de votants	15

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADINE André	X			
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise			X	Frédéric MOULINS
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne			X	Martine CHESNAIS
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle			X	Valérie JULIEN
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : André DROUADINE

Délibération n° 41-2026-07-09	FINANCES TARIF SALLE SOCIOCULTURELLE – MODIFICATION TARIF
--	--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à quelques désaccords avec des particuliers concernant la tarification de la cuisine, il convient de supprimer le tarif utilisation de la cuisine et de l'intégrer dans le tarif location de salle. Pour la location 1 jour, on rajoute 80€ et pour la location 2 jours, on rajoute 160€.

TARIF 2027 – AVANT MODIFICATION

Particuliers de la Commune	
Location 1 jour (état des lieux d'entrée la veille ou le matin du jour J et état des lieux de sortie le lendemain matin du jour J)	355,00 €
Location 2 jours (état des lieux d'entrée la veille ou le matin du 1 ^{er} jour, état des lieux de sortie le lendemain du 2 ^{ème} jour)	485,00 €
<i>Cas particuliers des mariages : l'état des lieux d'entrée se fait le jeudi et l'état des lieux de sortie se fait le lundi.</i>	485,00€

Particuliers hors Commune	
Location 1 jour (état des lieux la veille ou le matin du jour J et état des lieux de sortie le lendemain matin du jour J)	440.00 €
Location 2 jours (état des lieux d'entrée la veille ou le matin du 1 ^{er} jour, état des lieux de sortie le lendemain du 2 ^{ème} jour)	595.00 €
<i>Cas particuliers des mariages : l'état des lieux d'entrée se fait le jeudi et l'état des lieux de sortie se fait le lundi.</i>	595.00€

Associations extérieures, entreprises privées	
Location 1 jour	440,00
Associations extérieures, entreprises privées	
Utilisation de la salle du conseil municipal (1/2journée)	40.00€
Utilisation de la salle du conseil municipal (la journée)	70.00€

Options:	
Utilisation du bar (avec chambre froide)	85.00€
Utilisation de la cuisine (forfait journalier)	80,00 €
Frais de chauffage inclus automatiquement du 1 ^{er} octobre au 31 Mars	105,00 €
Vidéo projecteur - Sonorisation	70,00 €
Réduction en cas de panne d'un matériel	10 % de la location
Nettoyage - possible par une entreprise privée -	Se renseigner en mairie

TARIF 2027 – APRES MODIFICATION

PARTICULIERS DE LA COMMUNE	
Location 1 jour SALLE (cuisine comprise) (état des lieux d'entrée la veille ou le matin du jour J et état des lieux de sortie le lendemain matin du jour J)	435,00 €
Location 2 jours SALLE (cuisine comprise) (état des lieux d'entrée la veille ou le matin du 1 ^{er} jour, état des lieux de sortie le lendemain du 2 ^{ème} jour)	645,00 €
<u>Cas particuliers des mariages</u> : l'état des lieux d'entrée se fait le jeudi et l'état des lieux de sortie se fait le lundi.	

PARTICULIERS HORS COMMUNE	
Location 1 jour SALLE (cuisine comprise) (état des lieux la veille ou le matin du jour J et état des lieux de sortie le lendemain matin du jour J)	520.00 €
Location 2 jours SALLE (cuisine comprise) (état des lieux d'entrée la veille ou le matin du 1 ^{er} jour, état des lieux de sortie le lendemain du 2 ^{ème} jour)	755.00 €
<u>Cas particuliers des mariages</u> : l'état des lieux d'entrée se fait le jeudi et l'état des lieux de sortie se fait le lundi.	

ASSOCIATIONS EXTERIEURES, ENTREPRISES PRIVÉES	
Location 1 jour de la salle, cuisine comprise	520,00
Utilisation de la salle du conseil municipal (1/2journée)	40.00€
Utilisation de la salle du conseil municipal (la journée)	70.00€

OPTIONS	
Utilisation du bar (avec chambre froide)	85.00€
Frais de chauffage inclus automatiquement du 1 ^{er} octobre au 31 Mars	105,00 €
Vidéo projecteur - Sonorisation	70,00 €
Réduction en cas de panne d'un matériel	10 % de la location
Nettoyage - possible par une entreprise privée -	Se renseigner en mairie

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les tarifs proposés ci-dessus.

Le secrétaire

André DROUADAINÉ

Le Maire

Pascal JEHANNIN

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 056-215600446-20260923-DELIB202641-DE